

Conditions Générales de Vente

Ce document est la propriété exclusive de © Alicia PERRINO EI. Il est strictement interdit de copier, reproduire ou utiliser, même partiellement, le contenu et le design de ce document sans l'autorisation écrite préalable de l'auteure. Tous droits réservés.

Définitions

Dans les présentes CGV, les termes suivants, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel et dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante :

- **Le « Psychologue »** désigne EI PERRINO Alicia,
Domiciliée 27 Rue Rouget De Lisle - Saint-Étienne 42000
Enregistrée sous le numéro Siret : 984 843 144 00010
- **Le « Site »** désigne le site internet accessible à partir du lien URL suivant :
<https://www.neuropsychologueadulteloire.fr/>
- **Le « Service »** désigne les prestations en neuropsychologie adulte proposées par le Psychologue et détaillées sur le Site
- **La « Réservation »** ou **« Devis »** désigne toute souscription d'un Service par le Patient auprès du Psychologue.
- **Le « Patient »** désigne l'acheteur particulier. Est considérée comme particulier « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité ou tout personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole »
- **Les « Conditions Générales de Vente »** ou **« CGV »** désigne les présentes conditions générales de vente, applicables dans le cadre de la relation contractuelle entre le Psychologue et ses Patients

Sommaire

Informations Contractuelles

ARTICLE 1 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE	Page 1
ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS	1
ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION	1
ARTICLE 4 – EVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES	1

Services proposés

ARTICLE 5 – PRESTATIONS	Page 2
ARTICLE 6 – SPECIALISATIONS	Page 3

Propriété intellectuelle

ARTICLE 7 – DOCUMENTS CONCERNES	Page 4
ARTICLE 8 – VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	4

Vos informations personnelles

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	Page 5
ARTICLE 10 – SECRET PROFESSIONNEL	5
ARTICLE 11 – SECRET DE LA PATIENTELE	5

Modalités de vente

ARTICLE 12 – HONORAIRES ET OBLIGATIONS	Page 6
ARTICLE 13 – DROIT DE RETRACTATION	6

Modalités de paiements

ARTICLE 14 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT	Page 7
---	--------

Obligations des parties

ARTICLE 15 – CAS DE FORCE MAJEURE	Page 8
ARTICLE 16 – RESPONSABILITE	8

Conflits

ARTICLE 17 – LITIGES	Page 9
----------------------	--------

Informations Contractuelles

ARTICLE 1 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales qui demeureront en vigueur entre le Psychologue et le Patient.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat et ses éventuelles annexes (devis...) sont les seuls documents contractuels (ci-après les « Documents Contractuels »). Les Documents Contractuels expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à leur objet. Ils remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communications orales ou écrites, acceptations, ententes, contrats et accords préalables entre les Parties relatifs à l'objet du Contrat.

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toute réservation des Services proposés par le Psychologue aux Patients ce qui inclut les conditions d'utilisation du Site édité et mis à disposition par le Psychologue. Les CGV prennent effet à compter de leur date de mise à jour indiquée en tête des présentes. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Patient préalablement à la conclusion du Contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire

Avant toute Réservation, le Patient déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées ce qui implique l'adhésion sans réserve aux CGV. Par cette acceptation, le Patient reconnaît que, préalablement à toute Réservation, il a bénéficié d'informations et conseils suffisants de la part du Psychologue, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la Réservation à ses besoins. Les CGV constituent l'intégralité des droits et obligations des parties dans le cadre de leur relation contractuelle.

En Réserve, le Patient déclare être majeur et en capacité de contracter en vertu de la loi de son pays ou déclare représenter, en vertu d'un mandat valable, la personne pour laquelle il souscrit au Service.

Le fait pour le Psychologue, à un moment donné et pour quelque motif que ce soit, de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Patient à l'une quelconque des obligations contenues dans les présentes, ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir.

ARTICLE 4 - EVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Psychologue se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions des CGV à tout moment et sans préavis afin de les adapter aux évolutions du Site ou de son exploitation, et des caractéristiques du Service.

Services proposés

Alicia PERRINO, psychologue spécialisée en neuropsychologie, s'engage à respecter les règles déontologiques auxquelles son activité de psychologue est soumise. Ces dernières sont inscrites dans le Code de déontologie des psychologues, disponible sur le Site internet et en salle d'attente.

ARTICLE 5 – PRESTATIONS

La Psychologue propose des accompagnements cognitifs et psychiques dans un objectif de rétablissement de la personne. Pour atteindre ce but, le Patient peut bénéficier :

- **Le bilan neuropsychologique** : un bilan est généralement constitué d'un **entretien de rencontre d'environ 50min** que l'on nomme "entretien anamnestique", permettant d'obtenir les informations essentielles, comprendre la demande et apprendre à connaître le Patient. Par la suite, il est prévu **2 séances d'environ 1h30 d'évaluation psychométrique** pouvant se faire sur format papier/crayon ou sur ordinateur, avec des tests ou des questionnaires. Enfin, **1 entretien de restitution d'environ 50min** permettra un retour sur le bilan, et une co-construction du **Plan de Soin Individualisé** selon les priorités du Patient.
Parfois, le bilan demande des entretiens ou des évaluations supplémentaires, auquel cas, cela nécessitera le paiement d'actes en suppléments.
- **Le suivi Individuel** : plusieurs types d'entretiens font partis du suivi individuel ;
Les entretiens neuropsychologiques : ceux qui ont pour but de d'informer sur le fonctionnement du Patient, de comprendre ses biais cognitifs, ou encore de suivre son évolution
Le suivi psychothérapeutique
La remédiation cognitive : sorte de "rééducation du cerveau", cela consiste à travailler les fonctions cognitives (mémoire, attention, fonctions exécutives, vitesse de traitement, fonctions visuospatiales, etc).
Les aménagements cognitifs à domicile ou au lieu de travail
- **Le suivi Groupal** : Plusieurs types de groupe sont proposés ;
Groupes de psychoéducation ; informer sur une pathologie, un fonctionnement cérébral, reconnaître ses symptômes, à quoi correspond le rétablissement, etc...
Groupes de remédiation cognitive ; travail autour des fonctions cognitives et notamment de la cognition sociale (comment identifier une émotion ? comment communiquer mes besoins ? qu'est-ce que les biais d'interprétations ? etc)
Groupes d'habiletés psychosociales ; comprendre les conventions sociales, apprendre à communiquer avec les autres en prenant en compte nos besoins et les leurs.
Groupes de thérapie cognitive et comportementale : travail sur les biais cognitifs, l'affirmation de soi, la création de plan de bien-être psychique et de projets, etc
Groupes méthodes de travail et quotidien ; quels méthodes et outils pour améliorer mon fonctionnement ? Apprendre à m'organiser, me motiver, gérer mes tâches complexes, compenser mes troubles de mémoire, etc

ARTICLE 6 – SPECIALISATIONS

Pour chacune des spécialisations décrites ci-dessous, le Patient dispose de numéros d'urgence, de flyers et d'affichages concernant les soins disponibles à Saint-Etienne. Concernant les demandes d'attestations de présence, elles ne peuvent être délivrées par le Psychologue qu'en cas d'engagement du Patient dans le Service et dans le respect des horaires et fréquences des séances.

- **Troubles psychiques sévères (« psychiatrie »)** : la Psychologue propose des évaluations cognitives et cliniques des **troubles psychiques** (manifestations qui détériorent votre qualité de vie : anxiété, TOC, dépression, manie, délire, hallucinations, désorganisation et autres troubles cognitifs, etc.), dont les **formes dites sévères** (retentissements importants des manifestations sur l'autonomie et le bien-être), ainsi qu'un accompagnement adapté aux besoins du Patient.
- **Troubles de l'usage [...] (« addiction »)** : la psychologue propose un suivi à **destination des personnes luttant contre les dépendances**, en combinant les approches neuroscientifiques et psychologiques, **peu importe la substance, le comportement ou l'objectif de consommation** (réduction, abstinence, etc.).
- **Obligations et Injonctions de soin (« psychiatrie légale »)** : Dans le cas des obligations et injonctions de soin, ou simplement de l'initiative propre au Patient, la Psychologue propose un suivi psychologique avec pour objectifs l'amélioration du bien-être et la reprise de confiance en les capacités de contrôle et de responsabilité du Patient. Les soins sont différents du système judiciaire, la Psychologue ne communique pas les informations du Patient avec la justice, sauf pour celles qui apparaissent nécessaires au Patient lui-même. Attention, ce n'est pas à la Psychologue que s'applique l'obligation ou l'injonction : les attestations seront fournies uniquement si le Patient est concerné par son travail psychologique.

La Psychologue offre un accompagnement basé sur des **outils et procédés de réhabilitation psychosociale**. L'idée est d'**utiliser les ressources et capacités des Patients pour pallier les difficultés** qu'ils peuvent ressentir au quotidien et **avancer vers leur rétablissement**. Il ne s'agit pas de faire disparaître des symptômes ou un trouble, mais de **soutenir la compréhension d'un fonctionnement**, afin de trouver ce qui améliore le bien-être mental, et de **définir les objectifs et projets de vie** pour atteindre ce que le Patient considère comme une **bonne qualité de vie**.

Propriété intellectuelle

ARTICLE 7 – DOCUMENTS CONCERNES

En amont, pendant ou après la rencontre, les documents suivants peuvent être fournis ;

➤ Outils thérapeutiques

Il s'agit de tous les outils créés par la Psychologue et permettant de soutenir le suivi du Patient. Ils sont fournis au titre de la gratuité et destinés à l'usage personnel du Patient.

Par exemple ; livret de rétablissement, fleur des émotions, etc.

➤ Documents numériques et Site

Concerne les documents rédigés par la Psychologue et qu'elle peut partager par e-mail ou via le Site internet, destinés à partager ou à récolter des informations.

Par exemple ; questionnaire anamnestique, questionnaire de premiers renseignements, contenu et images du Site, le présent contrat, etc.

Ces documents sont la propriété exclusive de la Psychologue et sont soumis aux droits de propriété intellectuelle. Il est donc strictement interdit de partager, copier, reproduire, modifier ou utiliser, même partiellement, leur contenu et design et ce, même à destination de l'entourage du Patient.

➤ Echelles, tests et autres épreuves d'évaluation

Il s'agit des échelles pouvant être remplies au domicile mais également des échelles et épreuves utilisés en séance.

Ces documents ont été financés par la Psychologue. Ils ne peuvent donc être diffusés par le Patient et sont soumis aux droits de leurs auteur.e.s. Le contenu des tests doit rester confidentiel, pour des raisons logiques d'intérêt public.

SEULS LES DOCUMENTS PRÉSENTES LORS DES RESTITUTIONS, LES ATTESTATIONS, DEVIS OU FACTURES PEUVENT ÊTRE PARTAGÉS ET UTILISÉS PAR LE PATIENT. IL RESTE TOUTEFOIS INTERDIT DE LES MODIFIER AU NOM DE LA PSYCHOLOGUE.

ARTICLE 8 – VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En cas de violation des droits de propriétés intellectuelle, le Patient est informé du risque de poursuites judiciaires à son encontre.

Vos informations personnelles

ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Psychologue respecte la vie privée de ses Patients. Elle s'engage à ce que la collecte et le traitement automatisé de leurs données ayant pour finalité la fourniture des Services, la gestion des Réservations, des contrats et des litiges soient **conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la loi Informatique et Libertés dans sa dernière version. Les documents concernant le RGPD et les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur le site internet et exposés en salle d'attente.

Les données à caractère personnel des Patients ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la poursuite des finalités indiquées. Certaines données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée correspondant aux délais de prescription et forclusion des actions judiciaires ou administratives susceptibles de survenir.

Conformément à la loi Informatique et libertés et au RGPD, le Patient ou toute personne concernée par le traitement dispose, selon les conditions du droit applicable, d'un droit d'accès, de rectification, à la limitation du traitement, d'opposition au traitement, à la portabilité, d'effacement ainsi qu'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée y compris un profilage. Le cas échéant, la personne concernée dispose également du droit de retirer son consentement à tout moment.

Toute demande d'exercice peut être adressée par mail à l'adresse alicia.perrino@neuropsychologueadulteloire.fr. Toute personne concernée par un traitement dispose d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Pour plus d'information sur les traitements automatisés de données et les modalités d'exercice de ses droits, tout Utilisateur peut consulter la politique de confidentialité accessible à tout moment sur le Site et les mentions d'information sur les cookies utilisés par le Psychologue.

ARTICLE 10 – SECRET PROFESSIONNEL

L'ensemble du contenu des Réservations réalisées dans le cadre des Services réservés par le Patient est couvert **par le secret professionnel** auquel est tenu le **Psychologue en application de la déontologie** de l'activité de psychologue. **A la demande du Patient, le Psychologue peut échanger des documents** médicaux et thérapeutiques avec les autres soignants **via le site sécurisé « Doctolib »**.

ARTICLE 11 – SECRET DE LA PATIENTELE

Le Patient est soumis, du fait de ce contrat et par le code Civil, **à la confidentialité quant à l'identité et l'apport des informations personnelles apportées par les autres patients**, notamment lors des groupes. (Article 9 du C.civ., alinéa 1 « *chacun a droit au respect de sa vie privée* », alinéa 2 prévoit une protection renforcée en cas d'« *atteinte à l'intimité de la vie privée* ».)

Modalités de vente

ARTICLE 12 – HONORAIRES ET OBLIGATIONS

➤ Honoraires

Pour les Services donnant lieu à l'établissement d'un Devis préalable, la **Vente ne sera considérée comme définitive qu'après la validation du Devis ainsi que le versement du montant total de la Réservation, au comptant au jour de la signature du Devis.**

Pour les Services ne donnant pas lieu à l'établissement d'un Devis préalable, la **Vente ne sera considérée comme définitive qu'après le paiement intégral du Service**, à la fin de la séance. Les honoraires sont à régler à la fin de chaque séance (sauf exceptions).

Attention, **La sécurité sociale ne rembourse pas les Réservations.** Le Patient peut toutefois **contacter sa mutuelle, afin de se renseigner sur les remboursements** possibles.

➤ Obligations

Toute Réservation parvenue au Psychologue est réputée ferme et définitive, **entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des CGV dans les conditions prévues, et obligation de paiement de tout Service commandé.** Une fois confirmée et acceptée par le Psychologue, dans les conditions ci-dessus décrites, le Devis n'est plus modifiable.

Les Réservations peuvent être reportées ou **annulées par le Patient dans un délai de 24 heures au moins avant la date prévue pour la fourniture des Services, sans frais pour le Patient.** A défaut, la séance au tarif réservé sera due. Si l'état du Patient (e.g. sous substance, état euphorique, etc .) **ne lui permet pas d'assister à la séance** le Psychologue congédiera le Patient et la séance sera due dans son entièreté.

Le Psychologue s'engage à **réaliser ses Services de manière professionnelle avec tout le soin requis, et à se conformer aux règles déontologiques applicables** pour le type de Service effectué. Il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées. En outre, **le Psychologue s'engage à veiller au respect de ses obligations, légales, réglementaires et contractuelles, à l'égard de sa Patientèle et des tiers.**

Le Patient s'engage à collaborer avec le Psychologue, notamment en lui communiquant tous les documents et informations utiles et en l'informant en amont de toutes les difficultés susceptibles d'en impacter la bonne exécution, dont il aurait connaissance. À ce titre, le Patient devra fournir au Psychologue qui le demande, tout renseignement lui permettant d'avoir, notamment, une bonne connaissance de ses besoins et de l'utilité que le Service présente pour lui.

Le Patient s'engage à **payer le prix du Service pour un montant et dans les délais prévus par le présent Contrat.** Si le Patient effectue les paiements en plusieurs versements, il s'engage à garder actif et disponible le compte débité en tout temps. Tous frais de fonds insuffisants ou de refus de retrait d'argent seront à la charge du Patient.

ARTICLE 13 – DROIT DE RETRACTATION

Compte tenu de la nature des Services fournis, les Réservations passées par le Patient ne bénéficient pas du droit de rétractation. Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la Réservation par le Patient selon les modalités précisées aux présentes Conditions générales de Vente.

Modalités de paiements

ARTICLE 14 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

➤ Tarifs applicables

Le Service souscrit est délivré **aux tarifs en vigueur figurant sur le Site ou conformément au Devis signé**. Les renseignements et tarifs figurant sur le Site Internet du Psychologue sont révisables à tout moment. Le Psychologue est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Les photographies ou graphismes présentés sur le Site Internet ne sont pas contractuels.

➤ Mode de paiement.

Le prix est payable comptant à la fin de la séance ou en amont dans le cas d'une signature d'un Devis, selon les modalités précisées ci-dessus, par voie de paiement sécurisé selon les modes suivants :

- **Par cartes bancaires, via un TPE ou un lien de paiement électronique** : Carte Bancaire, Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bancaires
- **Par virement bancaire** avec présentation d'un justificatif de paiement
- **En liquide** uniquement lorsque appoint

Le Psychologue ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Patient si le prix ne lui a pas été préalablement réglé dans les conditions et ci-dessus indiquées. **Le paiement peut se faire en plusieurs fois sur accord préalable du Psychologue**, auquel cas il est possible de générer une facture à chaque paiement. Le paiement par carte bancaire est irrévocable. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. Le Psychologue se réservant le droit, en dehors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ces prix sont nets, TVA non applicable selon l'article 293-B du code général des impôts.

➤ **Incident de paiement – Fraude.** Le Psychologue **se réserve le droit de suspendre tout traitement de Réservation et toute délivrance du Service en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement**. Le Psychologue se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une Réservation émanant d'un Patient qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une Réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

➤ **Défaut ou retard de paiement.** Les intérêts et pénalités au taux d'intérêt légal prévus par la loi s'appliquent en cas de défaut ou retard de paiement du Patient consommateur ou professionnel. En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros, sans préjudice des pénalités de retard. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Patient, sans préjudice de toute autre action que le Psychologue serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Patient.

➤ **Facturation.** Une facture est établie par le Psychologue et remise au Patient lors de la fourniture des Services commandés ou à chaque étape de réalisation du Service en fonction du Service commandé, sur simple demande orale.

➤ **Frais.** En cas de réalisation du Service au domicile du Patient, des frais de déplacement seront alors ajouté au prix de la séance, au forfait de 60€ TTC par heure.

Obligations des parties

ARTICLE 15 – CAS DE FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations du Psychologue aux termes des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Dans ce cas, le Psychologue avisera le Patient de la survenance d'un tel événement dès que possible et de la durée estimée de la suspension. **Seul un empêchement définitif pourra donner lieu à restitution.** Si l'empêchement définitif est partiel, seule une restitution partielle sera accordée. Dans les conditions prévues par la loi, les Patients acceptent expressément qu'ils ne pourront invoquer un cas de force majeure pour repousser un paiement (d'une facture par exemple) pour un Service fourni ou en cours de fourniture, ou refuser la livraison d'une Réservation passée.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux et sans que cette liste ne soit restrictive : les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au Psychologue, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, les épidémies et pandémies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Psychologue.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITE

➤ Responsabilité des Patients.

La relation Patient-Psychologue exige des devoirs de la part du Psychologue mais aussi du Patient. Notamment, **le Patient doit être à l'heure pour pouvoir bénéficier de l'intégralité de la durée des Réservations.**

Le Patient se doit de respecter l'intégrité psychique ou physique du Psychologue. Il ne peut ainsi utiliser de propos, de termes ou d'images injurieuses, pornographiques, etc. à son égard. Il s'efforce à **ne pas déranger une personne en séance** lorsqu'il est en salle d'attente, et à **interagir avec les autres patients** (notamment lors des groupes) en exprimant son désaccord, sa colère ou tout autre avis et émotion **de façon respectueuse.** **Le Patient s'engage à ne pas se suicider ou utiliser de menaces au suicide.** Si l'état du Patient est critique, il peut trouver les **numéros d'urgence sur le Site, ou appeler le 18 ou le 115.** Le Patient se doit de respecter la vie privée du Psychologue. En ce sens, il ne peut appeler incessamment le Psychologue, ni inonder sa boîte mail de messages en vue de l'interpeller. **Le Psychologue se réserve le droit de bloquer les appels, les messages et/ou la prise en charge du Patient en cas de manquement à ces règles**

➤ Limitation de responsabilité.

La responsabilité du Psychologue est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Patient. En aucun cas, la responsabilité du Psychologue ne saurait être engagée au titre des dommages indirects.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DU PSYCHOLOGUE EST PLAFONNÉE À L'ÉGARD DES PROFESSIONNELS AU MONTANT DU PRIX PAYÉ HORS TAXES PAR LE PATIENT EN CONTREPARTIE DE LA FOURNITURE DU SERVICE DANS LE CADRE DUQUEL S'INSCRIT LE LITIGE. CE MONTANT S'ENTEND COMME LE MAXIMUM QUE POURRAIT ÊTRE AMÈNE À REGLER LE PSYCHOLOGUE À TITRE D'INDEMNITÉ (DOMMAGE ET INTÉRÊTS) ET DE PÉNALITÉS, QUELS QUE SOIENT LES CHEFS DE PRÉJUDICES ALLÉGUÉS ET LES FONDEMENTS JURIDIQUES RETENUS À MOINS QUE LA LOI OU LA JURISPRUDENCE NE S'Y OPPOSE.

Conflits

ARTICLE 17 – LITIGES

➤ Résolution amiable

Tous les litiges en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites **devront être adressé en priorité au Psychologue pour tenter de trouver une solution amiable.**

➤ Médiation

En cas de difficulté dans l'application du présent contrat, le Patient a la possibilité, avant toute action en justice, **de solliciter le recours d'un médiateur de la consommation ou à tout mode alternatif de règlement des différends** (conciliation, par exemple) en cas de contestation. Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur. Dans ce contexte, tout consommateur européen peut saisir la plateforme de Règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à partir de l'adresse URL suivant :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>

➤ Litige

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE UN PATIENT ET LE PSYCHOLOGUE PORTANT SUR LE SERVICE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION ET/OU LA RÉSILIATION DU CONTRAT, IL EST ATTRIBUÉ COMPÉTENCE EXCLUSIVE AUX TRIBUNAUX DANS LE RESSORT DE LA VILLE DU SIÈGE DU PSYCHOLOGUE NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES PAR VOIE DE RÉFÉRÉ OU REQUÊTE.